

PROPOSITION DE MOTION

Réunis à

Propriano dans les locaux de l'Hôtel Sampieru Corsu (Corse),

le

mercredi 23 janvier 2019,

à l'occasion de

L'atelier régional Interreg Méditerranée Tourismed

les participants, représentant :

- La Collectivité de Corse (CDC) ;
- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Ornanu Sartinesi Valinco Tàravu,
- La Communauté de Communes du Sartenais Valinco Tàravu (CCSVT)
- La Commission des Iles de la Conférence des Régions Périphériques de Méditerranée (CRPM);
- Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Corse,
- L'Office de l'Environnement de Corse (OEC),
- L'Agence du Tourisme de Corse (ATC),
- La prud'homie de Pêche de Bonifacio
- La prud'homie de Pêche d'Ajaccio
- L'Office de Tourisme Intercommunal du Sartenais Valinco Tàravu,
- L'Office de Tourisme Intercommunal de la Pieve de l'Ornano

après avoir noté

- L'importance du patrimoine matériel et immatériel de la pêche professionnelle artisanale pour les territoires, particulièrement pour les îles méditerranéennes ;
- Les difficultés économiques et sociales de la pêche artisanale ;
- Le potentiel du pescatourisme en tant qu'activité de la valorisation du patrimoine socio-culturel de la pêche artisanale ;
- Les perspectives que représentent l'ittitourisme, ou la dégustation des produits de la pêche, comme un moyen de valorisation des produits de la pêche et des productions des élevages marins,
- La nécessité pour les territoires de mettre en valeur le patrimoine de la pêche artisanale et des élevages marins grâce à un tourisme durable en liens avec les autres aspects patrimoniaux, notamment la concordance avec la ruralité et la réalité socio-historique des territoires ;
- L'impact économique conséquent du pescatourisme sur le revenu des pêcheurs induisant une gestion de la ressource halieutique moins intensive, plus qualitative et annualisée ;
- L'intérêt manifesté du PETR, des communautés de communes et des communes pour aider et promouvoir la pêche professionnelle afin qu'elle puisse s'adapter aux enjeux et aux défis de demain ;

- L'intérêt manifeste des professionnels du tourisme local, offices de tourisme, Agence de Tourisme de la Corse, pour les activités de pécaturisme et d'ittitourisme permettant aux pêcheurs professionnels d'être les acteurs locaux de la promotion du littoral marin et ambassadeurs du
- L'intérêt manifesté par les citoyens et les visiteurs pour connaître le milieu de la pêche et des élevages marins, ses métiers, ses enjeux, ses produits oubliés, son patrimoine, ses traditions et sa culture ;

se proposent

1. De solliciter les parlementaires de Corse afin qu'une réglementation de l'ittitourisme soit adoptée, dans l'esprit des propositions émises par le rapport d'information déposé par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, en application de l'article 145 – 7 du règlement sur la mise en application de la loi 2016 816 du 16 juin 2016 pour l'économie bleu, pour son développement en Corse ;
2. Solliciter les services de l'Etat en charge des aspects réglementaires du pécaturisme pour demander un assouplissement et une adaptation aux réalités territoriales de certaines conditions d'exercice : activités des passagers à bord des navires (baignades, pêche à la canne, démaillage des filets pour certaines espèces), nombre de passagers à bord plus importants ;
3. De proposer une expérimentation des activités de diversification de la pêche à partir de toutes les îles de Méditerranée dans le cadre de la Commission des îles de la Conférence des Régions Périphériques de Méditerranée ;
4. Solliciter la « Commission ad hoc de l'Assemblée de Corse pour une politique de la pêche en mer en Corse » pour demander un assouplissement et une adaptation aux réalités territoriales de certaines conditions d'exercice : activités des passagers à bord des navires (baignades, pêche à la canne, démaillage des filets pour certaines espèces), nombre de passagers à bord plus importants ainsi que d'entrevoir les possibilités de développement de l'ittitourisme en partenariat avec des restaurateurs labellisés ;
5. De se constituer en un réseau d'acteurs afin de promouvoir et expérimenter au niveau local des initiatives de valorisation du patrimoine de la pêche par le tourisme ;
6. De s'attacher à poursuivre les projets en cours et de formuler de nouveaux projets interrégionaux permettant le renforcement, la structuration, la commercialisation, la communication des activités de diversification de la pêche professionnelle ;
7. Demander lors de la prochaine programmation FEAMP de prendre en compte les spécificités méditerranéennes de la pêche professionnelle pour un cadre réglementaire adapté aux spécificités des îles de Méditerranée, particulièrement pour les activités de diversification ;
8. De réclamer pour chaque commune portuaire des dispositions réglementaires spécifiques au développement du pécaturisme et de l'ittitourisme.